

## **Sage-femme en chef pour le service de maternité - F/ H / X - Temps plein - CDI**

- [Print](#)
- [Share on Facebook](#)
- [Share on LinkedIn](#)
- [PDF](#)
- [Afficher toutes les fonctions](#)

### **La société**

Le CHwapi basé à Tournai ([www.chwapi.be](http://www.chwapi.be)) est réparti actuellement sur 3 sites et emploie 2700 collaborateurs dont 300 médecins et paramédicaux œuvrant dans une vingtaine de services.

Le CHwapi est le plus grand hôpital du Hainaut Occidental, résolument moderne, il est le 6<sup>e</sup> employeur du Hainaut et porteur de nombreux projets d'innovation clinique et hospitalière.

Le CHwapi a mis en place la qualité et la sécurité des soins via l'Accréditation Canada avec un niveau Diamant obtenu en septembre 2023.

Un projet de construction permettant de rassembler l'ensemble des sites est prévu d'ici le courant 2026.

### **Fonction**

**Mon avenir, je le choisis au CHwapi !**

**Rejoignez le Centre Hospitalier de Wallonie picarde à Tournai en tant que**

**SAGE-FEMME EN CHEF - F/H/X**

Dans la perspective d'une entrée en fonction rapide.

La sage-femme en chef est responsable, dans une unité de soins, au bloc d'accouchement et dans les activités périnatales, de l'organisation générale des soins obstétricaux qui y sont exercés, de la planification et de la continuité de ces soins.

La sage-femme en chef participe à la définition des objectifs de soins infirmiers de son unité. Ces objectifs s'inscrivent dans la politique générale du Département infirmier et le plan stratégique de l'institution.

Elle défend les valeurs prônées par le Département infirmier.

Dans l'unité :

- La sage-femme en chef est responsable de la tenue générale des dossiers obstétricaux ; elle est garante de la démarche en soins.
- Elle élabore et met en place l'organisation du service.
- Elle supervise les prestations de soins obstétricaux et en évalue la qualité.
- Elle assure le respect des procédures de soins (technique, hygiène). Elle s'assure de la réalisation des prestations de soins sur base des plans de soins de référence, des procédures et ou des ordres permanents établissant le cadre des responsabilités de la sage-femme en l'absence du médecin (A.R. du 13 juillet 2006, art. 7 bis 7 ter).

- Elle assure la coordination des activités qui concernent la patiente (médecins, services techniques, services administratifs, structures extra-hospitalières).
- Elle supervise les canaux d'information et transmet les informations en sa possession. Elle veille plus particulièrement à la qualité des remises de service.
- Elle assure la gestion administrative et matérielle de l'unité ; en cas d'absence, elle délègue officiellement ce travail.
- Elle est responsable de l'utilisation optimale des moyens en vue d'assurer des soins infirmiers de qualité au patient.
- Elle garantit une répartition équitable de la charge de travail, en fonction des formations et des compétences des personnes. Dans le cadre de la structure du département, elle peut confier à une sage-femme une ou plusieurs tâches ou missions qui lui ont été assignées.
- Elle veille à l'enregistrement fiable des indicateurs de qualité.
- Elle veille à l'image positive et professionnelle de son unité : tenue générale des locaux - savoir-être du personnel. Elle veille au bon fonctionnement de l'unité.
- Elle porte une attention particulière à la sécurité du circuit du médicament.

#### Vis-à-vis de l'équipe :

- Elle collabore à la formation permanente : elle définit avec l'équipe des objectifs pour l'unité, elle encourage la participation aux formations. Elle veille à sa propre formation.
- Elle est garante de la cohésion de l'équipe et prône une culture participative.
- Elle mobilise l'équipe et veille au « langage commun » tenu par toute l'équipe.
- Elle organise au minimum deux réunions d'équipe par an.
- Elle facilite la mise en place de projets.
- Elle réalise les bilans de développement selon les procédures prévues.
- Elle veille à encourager les sages-femmes de référence dans leur rôle (hygiène, DI-RHM, lactation, ...).
- Elle veille aux conditions d'intégration du nouveau personnel et aux procédures mises en place dans ce cadre.
- Elle rédige les horaires, dans un esprit d'équité, en garantissant la continuité des soins.
- Elle veille à l'application du Règlement d'Ordre Intérieur du bloc d'accouchement.
- Elle assure la coordination des activités de formation des stagiaires en soins infirmiers, des stagiaires sages-femmes en collaboration avec les infirmières professeurs.
- Elle met en œuvre et gère des projets spécifiques au domaine d'activité de l'unité.
- Elle développe un esprit de collaboration avec les autres unités de soins du pôle mère-enfant.

- Elle veille à assurer la continuité des activités périnatales.

Vis-à-vis du patient et de ses proches :

- Elle veille au respect des droits du patient mais aussi à l'application des devoirs et obligations par le patient et ses proches.
- Elle est particulièrement sensible aux aspects éthiques des soins.
- Elle veille à la cohérence des informations transmises au patient et/ou sa famille.

Vis-à-vis du CHwapi :

- Elle collabore aux études, enquêtes menées au sein de l'institution.
- Elle participe activement aux projets de l'institution sur la qualité des soins et collabore avec le Département qualité (enquêtes de satisfaction des patients, événements indésirables, ...).
- Elle respecte les règles déontologiques professionnelles, en particulier en ce qui concerne le secret professionnel.
- Elle veille à préserver l'image de l'institution.

**Profil**

- Titulaire d'un diplôme d'infirmier(ère) accoucheur(euse) ou de sage-femme
- Titulaire d'une formation de cadre hospitalier ou de licence accomplie ou en voie de finalisation ;
- Il (elle) a une expérience de travail de 5 ans dans un service de maternité ou bloc accouchements ;
- Aptitude à travailler avec l'outil informatique ;

Compétences attendues :

- Faire preuve de fiabilité et d'excellence
- Collaborer et travailler en équipe
- Etre orienté patient et client interne
- Diriger et superviser une équipe
- Convaincre et négocier
- Motiver les collaborateurs
- Etre orienté solutions et résultats
- Communiquer

**Toute candidature sera accompagnée d'un projet écrit, de maximum 5 pages, pour préciser votre vision de la fonction de sage-femme en chef et les priorités qui seraient les vôtres si vous êtes désigné (e) pour assumer cette responsabilité.**

**Offre**

Notre proposition :

- Contrat à durée indéterminée
- Bénéficier d'un plan d'accompagnement dès votre arrivée.
- Développer vos compétences professionnelles grâce à un catalogue de formations internes.
- Profiter d'avantages en matière de soins de santé.
- Rejoindre une équipe de 2700 collaborateurs SENSationnels investis dans une mission commune : « Bien-être et Etre bien ».

N'hésitez plus, rejoignez-nous !

[Postulez Maintenant](#)

**Publiée le:** mer. 5 février 2025

[Postulez Maintenant](#)



**Centre Hospitalier de Wallonie picarde**

9 avenue Delmée  
7500 Tournai

[Tel +32 \(0\)69 333 111](tel:+323269333111)

**Patients / Visiteurs**

- [Consultations](#)
- [Hospitalisation](#)
- [Visiteurs](#)
- [Services d'aide aux patients](#)
- [Infos pratiques](#)
- [Accessibilité aux soins de santé](#)

- [Règlement Général sur la Protection des Données](#)

### **Accès rapide**

- [Prise de rendez-vous](#)
- [Paiement et facturation](#)
- [Maternité](#)
- [Professionnel de santé](#)
- [Emplois et stages](#)
- [Presse](#)
- [Brochures](#)

### **Abonnez-vous**

Abonnez-vous à notre newsletter pour rester informé de notre actualité

### **S'inscrire**

Nous suivre

[Mentions légales](#) | [Convention d'achats du Centre Hospitalier de Wallonie picarde](#) |

© Copyrig